DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Publié ou notifié le	
ACTE EXECUTOIRE	

Réf : TOPE2002370

YR/
Avancement de Grade Catégorie A

Le Maire de TOURS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 14 octobre 2020,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2020 les agents dont les noms suivent :

FILIERE ADMINISTRATIVE

ATTACHE PRINCIPAL :

BESNARD ANGELIQUE
PIRAUDEAU BENOIT
TREMBLAY PASCALE
Avec examen professionnel
ANDRE DANIEL

ATTACHE HORS CLASSE :

GUEDOU HELENE
JARDIN LAURENCE

FILIERE CULTURELLE

BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL :

ROUCHON-BORIE BERANGERE

FILIERE MEDICO-SOCIALE

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE :

ARCHAMBAULT ISABELLE
BROSSARD BRIGITTE
CINELLI VALERIE
GENDRON NATHALIE
PAITRE VERONIQUE
POIRIER EMILIE
RENARD SYLVIE

FILIERE TECHNIQUE

INGENIEUR PRINCIPAL :

CHEUTIN LAURENT
TURQUOIS BENOIT

INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE :

LEBOURG DAVID

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au centre de gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 15 DEC. 2020

MAIRIE DE TOURS
Indre-et-Loire

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Catherine REYNAUD